CHECK-LIST DE PILOTAGE : MULTI-ENTREPRISES & COACTIVITÉ

Éditée par Bâtir Juste — Sécurisation des délais et prévention des sinistres.

! Un chantier qui avance vite n'est pas un chantier sans risque. Validez ces 30 points de contrôle pour piloter vos sous-traitants, identifier les interfaces critiques et anticiper les litiges de coactivité.

1. AVANT LE DÉMARRAGE (PRÉPARATION)

☐	Loi 1975 : acceptation écrite et agrément des conditions de paiement de chaque sous-traitant.	☐	Contrat de sous-traitance signé avec périmètre technique (DTU) et pénalités de retard.
☐	Dossier de vigilance URSSAF complet (Kbis, Attestation URSSAF, RC Pro, Décennale).	☐	Attestation sur l'honneur d'emploi régulier de salariés fournie par le sous-traitant.
☐	PPSPS transmis au CSPS au moins 30 jours avant l'intervention.	☐	Plan de prévention établi pour les entreprises extérieures non soumises à PPSPS.
☐	Planning TCE (Tous Corps d'État) validé et signé par tous les lots.	☐	Identification du chemin critique sur le diagramme de Gantt.
☐	Grille de coactivité complétée : calendrier Takt-Time et zones d'intervention.	☐	Réunion de démarrage (kick-off) tenue avec tous les sous-traitants.

2. EN COURS DE CHANTIER (PILOTAGE & COACTIVITÉ)

☐	Réunion de coordination hebdomadaire tenue avec les corps d'état.	☐	Compte-rendu (PV) de réunion diffusé sous 48h à tous les intervenants.
☐	PV de réception de support signé (double visa) à chaque interface amont/aval.	☐	Règle d'interdiction de coactivité simultanée sur une même zone respectée.
☐	Chemin critique suivi, mis à jour et partagé à chaque réunion.	☐	Incidents de sécurité tracés, analysés et mesures correctives prises.
☐	Situations de travaux contrôlées et rapprochées de l'avancement réel.	☐	Attestations URSSAF des sous-traitants vérifiées tous les 6 mois.
☐	Essais sous pression (plomberie) et photos de récolement avant chape.	☐	Validation du séchage des chapes et des supports avant finitions.
☐	Traçabilité des aléas et des retards notifiés par écrit aux responsables.	☐	Vérification de l'application des pénalités de retard si nécessaire.

3. CLÔTURE (RÉCEPTION & DOE)

☐	PV de réception de travaux signé (avec ou sans réserves) pour chaque lot.	☐	Levée des réserves effectuée dans les délais impartis.
☐	Procès-verbaux d'essais (électricité, gaz, ventilation) rassemblés.	☐	Attestations de conformité (Consuel, sécurité incendie) récupérées.
☐	Notices d'exploitation et fiches techniques des matériaux collectées.	☐	Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet remis au maître d'ouvrage.
☐	Retenue de garantie de 5% appliquée sur les situations.	☐	Retour d'expérience (REX) documenté pour les futurs chantiers.

Note importante : Cette check-list de 30 points est un document d'interface terrain conforme aux exigences du Code du travail et du CSPS. Conservez un exemplaire signé par chaque partie en cas de litige de coactivité.

© 2026 Bâtir Juste.